

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2632

1^{er} décembre 2010

SOMMAIRE

Astraios S.à r.l.	126331	Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l. .	126329
Cicerone s.à r.l.	126332	Oxford Aviation Academy Luxembourg 2	
COF II (A) (Lux) SARL	126313	S.à r.l.	126329
COF II (B) (Lux) Holdings SARL	126328	Oxford Aviation Academy Luxembourg 3	
COF II (B) (Lux) SARL	126331	S.à r.l.	126330
ITW Finance Europe S.A.	126290	Pala Ventures S.à r.l.	126330
ITW Gamma Sàrl	126319	Paradocs Research S.A.	126330
LB Europe Holdings S.à r.l.	126303	PBW II Real Estate S.A.	126316
Melrosa Investholding S.à r.l.	126308	Pepper+Salt s.à.r.l.	126332
Metapax Investholding S.à r.l.	126308	Pepper+Salt s.à.r.l.	126332
Micheline Invest	126309	Petitpas Participations S.à r.l.	126331
Micheline Invest S.A. - SPF	126309	Phoenix Investment S.à r.l.	126331
MO.CO.PO. Luxembourg S.A.	126312	PJ International Services GmbH	126334
Moongate Holding S.A.	126313	Poznan Railway Station S.à r.l.	126331
Moro 1 S.à r.l.	126313	Profiline Rénovations Sàrl	126332
Nacre Holding S.A.	126314	Raczart S.A.	126333
Naiades Capital Fund SCA	126316	Real Estate Bridel S.A.	126330
Naxos Capital Partners SCA	126316	Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l.	
Nemus International	126316	126334
NIS Holdings S.à r.l.	126319	Reliance Power International	126333
Northern Investments S.A.	126313	Relic S.A.	126333
Northern Investments S.A.	126314	RHIC Holding S.A.	126336
Novestis S.à r.l.	126309	S.C.I. SEP	126306
Oil Field Partners S.A.	126319	Sempre S.A.	126333
Onysis S.A.	126329	Trans Continental Airline Services S.A. .	126336
Origo S.A.	126330	www.Domaine de Linger S.A.	126314
Outlet Mall Neumunster S.à r.l.	126329		

ITW Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.654.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ITW Finance Europe SA, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131654, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven dated 7 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2329 dated 17 October 2007, page 111784 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary, Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, dated 24 September 2007, published in the Mémorial number 2503, dated 5 November 2007 page 120128.

The meeting is opened at by Maurits J. De Smedt, , with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary, Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Monique Martins, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all the thirty one (31) shares of the Company representing 100% per cent of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III.- The sole shareholder represented declares to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decides to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend and restate the Articles of the Company including the object clause and to adopt such new articles of association of the Company (the "Restated Articles");

2. Decision to amend and restate the object clause as follows:

" 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for

the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

3. Decision to approve that the financial year which started on 1 December 2009 ends on 30 November 2010, that the subsequent financial year that will start on 1 December 2010 ends on 31 December 2010, with the then subsequent financial years starting on 1 January and ending on 31 December of each year in accordance with the Restated Articles;

4. Decision to change the current address of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg to 193, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg; and

5. Miscellaneous

After due and careful consideration of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

" 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles"):

"Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "ITW Finance Europe S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. **Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. **Capital.** The subscribed capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty one (31) registered shares, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders (the "Directors" and each a "Director").

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members (the "Chairman"). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the sole signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any one Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to

the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Wednesday of the month of June, at 10 am, if this day is legal holiday in Luxembourg, the following day and for the first time in 2011 .

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 19.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

"19.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year."

For the avoidance of doubt, the sole shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1st December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1st December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2011 and will end on 31 December 2011.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de ITW Finance Europe SA, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.131654, constituée suivant un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2329 en date du 17 octobre 2007 page 111784 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial numéro 2503, en date du 5 novembre 2007, page 120128.

L'assemblée s'est ouverte par Maurits J. de Smedt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme Secrétaire Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monique Martins, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont l'actionnaire unique a été préalablement informés.

III.- L'actionnaire unique représenté déclare avoir été valablement informé de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décide de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier et de refondre les Statuts de la Société y compris l'objet social et d'adopter les nouveaux statuts de la Société (les "Statuts Refondus").

2. Décision de modifier et de refondre la clause d'objet comme suit:

" 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

3. Décision d'approuver que l'année financière qui a démarrée le 1^{er} décembre 2009 s'achève le 30 novembre 2010, que l'année financière suivante débutera le 1^{er} décembre 2010 et s'achèvera le 31 décembre 2010 et que les exercices sociaux suivants commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année conformément aux Statuts Refondus.

4. Décision de changer l'adresse actuelle de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

5. Divers

Après lecture attentive de l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée

comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide que les Statuts de la Société, entièrement re-fondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus"):

"STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «ITW Finance Europe S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci

soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci..

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur").

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature d'un Administrateur ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d' Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées n'incluent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mercredi du mois de juin à 10h 00 heures, et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, le jour suivant, et pour la première fois en 2011.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires, même à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou

par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 19.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante:

"19.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'actionnaire unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1^{er} décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT, A. SIEBENALER, M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45376. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143989/725.

(100165441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 127959,

and

2) Lehman Commercial Paper, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of New York, having its registered office at the Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, registered with the Division of Corporations of the State of New York, with EIN number 13-2501865,

here represented by Maître Jérôme BUREL, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on October 28, 2010.

Such proxies, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole and only shareholders of the company LB Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004, as amended, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 141193, incorporated under the name of "LBREP III LC S.à r.l." by deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of August 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2260 of September 16, 2008, and which articles of association have been lastly amended by deed of the undersigned notary of October 28, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by ten thousand (10,000) shares of which six thousand two hundred and fifty (6,250) shares of category A and three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares of category B, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing parties, duly represented and considering themselves as duly convened, then resolve on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of seventy-one million six hundred fifty-six thousand two hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (71,656,296.25 EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to seventy-one million six hundred sixty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (71,668,796.25 EUR) by the creation and issue of (i) thirty-five million eight hundred twenty-eight thousand one hundred forty-eight (35,828,148) new shares of category A and (ii) twenty-one million four hundred ninety-six thousand eight hundred eighty-nine (21,496,889) new shares of category B, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each.

2. Subscription and payment of all new shares by cash.

3. Subsequent amendment of article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company.

First resolution

The shareholders resolve unanimously to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-one million six hundred fifty-six thousand two hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (71,656,296.25 EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) to seventy-one million six hundred sixty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (71,668,796.25 EUR) by the creation and issue of (i) thirty-five million eight hundred twenty-eight thousand one hundred forty-eight (35,828,148) new shares

of category A and (ii) twenty-one million four hundred ninety-six thousand eight hundred eighty-nine (21,496,889) new shares of category B, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each.

Subscription - Payment

The thirty-five million eight hundred twenty-eight thousand one hundred forty-eight (35,828,148) new shares of category A have been entirely subscribed by LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed. The latter represented as stated hereabove declares to have fully paid up the shares by contribution in cash.

The twenty-one million four hundred ninety-six thousand eight hundred eighty-nine (21,496,889) new shares of category B have been entirely subscribed by Lehman Commercial Paper, Inc., prenamed. The latter represented as stated hereabove declares to have fully paid up the shares by contribution in cash.

The aggregate amount of both subscriptions (share capital and share premium) as detailed hereafter of seventy-one million six hundred fifty-six thousand two hundred ninety-six Euro and sixty-five Cents (71,656,296.65 EUR), is at the disposal of the Company, as has been proved by a bank certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The aggregate amount of seventy-one million six hundred fifty-six thousand two hundred ninety-six Euro and sixty-five Cents (71,656,296.65 EUR), is allotted for (i) seventy-one million six hundred fifty-six thousand two hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (71,656,296.25 EUR) to the corporate capital of the Company and (ii) for an amount of forty Cents (0.40 EUR) to a free reserve account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at seventy-one million six hundred sixty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (71,668,796.25 EUR) represented by fifty-seven million three hundred thirty-five thousand thirty-seven (57,335,037) shares of which thirty-five million eight hundred thirty-four thousand three hundred ninety-eight (35,834,398) shares of category A and twenty-one million five hundred thousand six hundred thirty-nine (21,500,639) shares of category B, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid up”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127959,

et

2) Lehman Commercial Paper, Inc., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New-York, ayant son siège social à Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, enregistrée au Division of Corporations de l'Etat de New York avec numéro EIN 13-2501865

ici représentées par Maître Jérôme BUREL, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 28 octobre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules et uniques associées de la société LB Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise relative à la titrisation du

22 mars 2004 telle qu'amendée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141193, constituée sous le nom de "LBREP III LC S.à r.l." suivant acte de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2260 du 16 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant du 28 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR), divisé en dix mille (10.000) parts sociales dont six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A et trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

III. Les comparantes, dûment représentées et se considérant comme dûment convoquées, prennent ensuite les résolutions concernant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante et onze millions six cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (71.656.296,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à soixante et onze millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (71.668.796,25 EUR) par la création et l'émission de (i) trente-cinq millions huit cent vingt-huit mille cent quarante-huit (35.828.148) nouvelles parts sociales de catégorie A et (ii) vingt et un million quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-neuf (21.496.889) nouvelles parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par versement en espèces.

3. Modification subséquente de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société.

Première résolution

Les associés décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante et onze millions six cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (71.656.296,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à soixante et onze millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (71.668.796,25 EUR) par la création et l'émission de (i) trente-cinq millions huit cent vingt-huit mille cent quarante-huit (35.828.148) nouvelles parts sociales de catégorie A et (ii) vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-neuf (21.496.889) nouvelles parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription - Paiement

Les trente-cinq millions huit cent vingt-huit mille cent quarante-huit (35.828.148) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été entièrement souscrites par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prénommée. Celle-ci représentée comme il a été dit, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces.

Les vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-neuf (21.496.889) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été entièrement souscrites par Lehman Commercial Paper, Inc., prénommée. Celle-ci représentée comme il a été dit, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces.

Le montant total des deux souscriptions (capital et prime d'émission tel que détaillé ci-après) à hauteur de soixante et onze millions six cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros et soixante-cinq cents (71.656.296,65 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé moyennant certificat bancaire au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le montant total de soixante et onze millions six cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros et soixante-cinq cents (71.656.296,65 EUR) est alloué pour (i) soixante et onze millions six cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (71.656.296,25 EUR) au capital social de la Société et (ii) pour un montant de quarante cents (0,40 EUR) à la réserve libre.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante et onze millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (71.668.796,25 EUR) divisé en cinquante-sept millions trois cent trente-cinq mille trente-sept (57.335.037) parts sociales dont trente-cinq millions huit cent trente-quatre mille trois cent quarante-vingt-dix-huit (35.834.398) parts sociales de catégorie A et vingt et un millions cinq cent mille six cent trente-neuf (21.500.639) parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

126306

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Burel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144013/177.

(100165439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

S.C.I. SEP, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg E 4.364.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den zwanzigsten Oktober.

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Emile GIRST, geboren am 9. April 1963 in Echternach (Luxemburg), wohnhaft in L6581 Rosport, 28, rue du Barrage
2. Frau Sonja DAHM, geboren am 28. März 1963 in Trier (Deutschland), wohnhaft in L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage
3. Herr Patrick GIRST, geboren am 15. Januar 1989 in Trier (Deutschland), wohnhaft in L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine zivilrechtliche Immobiliengesellschaft nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen S.C.I. SEP zivilrechtliche Immobiliengesellschaft.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt neun hundert (EUR 900,-) und ist eingeteilt in dreißig (30) Geschäftsanteile zu je dreißig Euro (EUR 30,-).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Emile GIRST, vorgeannt, zehn Anteile	10
2.- Frau Sonja GIRST-DAHM, vorgeannt, zehn Anteile	10
3.- Herr Patrick GIRST, vorgeannt, zehn Anteile	10
Total: dreißig Anteile	30

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von neunhundert Euro (EUR 900,-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Die Übereignung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Die Übereignung von Geschäftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis eines Anteiles auf den Verkehrswert festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird Letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers, gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit den Erben des verstorbenen Gesellschafters.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitau-sendzehn.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 13. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Geschäftsanteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechtes, sowie das Recht, die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt.

Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer ausserordentlicher Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden, wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals besitzt.

Ein Gesellschafter kann sich durch einen Sonderbevollmächtigten bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 18. Jeder Anteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen. Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Zweidrittel-Mehrheit aller Gesellschaftsanteile.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch mit Zweidrittel-Mehrheit gefassten Beschluss aller Anteile oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - a) Herr Emile GIRST, vorgeannt.
 - b) Frau Sonja DAHM, vorgeannt.
 - c) Herr Patrick GIRST, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführer.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.

Für gleichlautende Ausfertigung, gesehen und aufgenommen in Luxemburg.

Luxemburg, den 20. Oktober 2010.

Gezeichnet: E. GIRST , S. GIRST-DAHM, P. GIRST.

Référence de publication: 2010143422/124.

(100164382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Melrosa Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.406.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143370/9.

(100164719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Metapax Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.379.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143371/9.

(100164888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Micheline Invest).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 octobre 2010.
Référence de publication: 2010143373/11.
(100164106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Novestis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1928 Luxembourg, 3, rue Michel Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 156.325.

STATUTS

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert Glaesener, administrateur de sociétés, né le 11 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L1928 Luxembourg, 3 rue Michel Lentz.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «Novestis S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance et en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social, par décision du conseil de gérance, pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés et entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement d'actions, parts, obligations et autres titres quelconques, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute société et entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et pourra lui fournir toute assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de quelque autre manière.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates et de titres, convertibles ou non convertibles, par voie d'offre privée uniquement et dans les limites de la loi. La Société pourra accorder des prêts, avances ou garanties ou autre assistance de quelque matière que ce soit aux ou en faveur de sociétés, fondations ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société ou à ses bénéficiaires économiques ultimes.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet, ou susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou

responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'un quelconque actif, produit ou indice ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre activité que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède. D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales - Assemblée générale

Art. 5. Capital social - Parts Sociales. Le capital social souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) représenté par CENT MILLE (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée sont valablement prises pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés, présents ou représentés, représentant plus de la moitié du capital social.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent être modifiés par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Cessibilité des parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 10. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture d'un associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Créanciers, ayants droit et héritiers. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. Gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. En cas de gérant unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Organisation. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, par lettre, télécopie ou email, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel les circonstances d'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un planning préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Art. 14. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes de gestion et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance. Il pourra encore déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires à toute autre personne ou à tout comité dont les membres ne sont pas des gérants de la Société délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. Allocation des résultats. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus des bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Monsieur Robert Glaesener, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique détenant les CENT MILLE (100.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1928 Luxembourg, 3, rue Michel Lentz.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
3. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

M. Robert Glaesener, administrateur de sociétés, né le 11 décembre 1970, à Luxembourg, demeurant à L-1928 Luxembourg, 3, rue Michel Lentz.

DONT ACTE.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de MILLE CENT EUROS (€ 1.100,-).

Dont Acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Glaesener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11846. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010144054/187.

(100165720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

MO.CO.PO. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.032.

Hiermit wird der Sitz der Gesellschaft „Mo.Co.Po Luxembourg S.A.“, 1, Place du Théâtre L-2613 Luxemburg, die unter der Nummer B105032 im Handelsregister registriert ist, mit sofortiger Wirkung aufgekündigt.

Entsprechende Veröffentlichungen und Mitteilungen werden durch den Unterzeichnenden veranlasst.

Luxemburg, den 27. Oktober 2010.

André HARPES.

Référence de publication: 2010143375/10.

(100164204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Moongate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59931 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143376/10.

(100164137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Moro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 159.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143377/11.

(100164660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

COF II (A) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.352.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 30 juillet 2010.

L'associé unique accepte la démission d'Alexis Kamarowsky en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010143856/23.

(100165351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Northern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.967.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143379/10.

(100164168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Northern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 116.967.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143380/10.

(100164169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**www.Domaine de Linger S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Nacre Holding S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.374.

L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue une assemblée générale des actionnaires de la société anonyme

NACRE HOLDING S.A.

établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Roosevelt,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 17 février 2004, numéro 195, page 9.35, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.374.

L'assemblée est présidée par Maître Roy REDING, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, demeurant professionnellement à Capellen

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Roy REDING, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale
2. Modification de l'objet social de la société
3. Modification des pouvoirs de signature
4. Modification subséquente des statuts pour refléter les modifications dont question

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant la dénomination de «www. Domaine de Linger S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et ce conformément au texte ci-après reproduit.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de modifier les pouvoirs de signature de la société et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts sur ce point.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet au jour des présentes Président du Conseil d'Administration, Monsieur Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, le tout pour une durée de SIX (6) ANS.

La société est engagée à l'égard de tiers, y compris pour toutes opérations bancaires, par la seule mais obligatoire signature individuelle de Maître Roy REDING.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles suivants des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de www.Domaine de Linger S.A.»

« **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre. Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle a encore comme objet, après obtention le cas échéant des autorisations nécessaires, tous travaux de construction, de rénovation et de remise en état d'immeubles et de leurs alentours, pour son compte propre ou pour compte de tiers.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

« **Art. 5. (Dernier alinéa).** La société se trouve engagée, en toutes circonstances par la seule mais obligatoire signature individuelle du président du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Reding, M. Hoffmann, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 octobre 2010. Relation: CAP/2010/3635. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143381/100.

(100164200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Naiades Capital Fund SCA, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.076.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010143382/11.

(100164791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Naxos Capital Partners SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.788.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143383/11.

(100164881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises en date du 22 octobre 2010 que les administrateurs ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Romain Delvert en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2010
- de co-opter M. Ronan Bodere, né le 6 janvier 1977 à Valognes, France, ayant pour adresse professionnelle 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2010. Ce dernier achèvera le mandat de M. Romain Delvert qui se terminera le 28 octobre 2015.

Sa nomination sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- AEW Europe S.à r.l., représentée par M. Yves Barthels;
- M. Yves Barthels; et
- M. Ronan Bodere.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143405/20.

(100164307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Nemus International, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.969.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Nemus International S.A." (the "Company"), a "Société anonyme", established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 88.969, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 6 September 2002,

published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1549 on 28 October 2002 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on 30 June 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1292 on 29 November 2005.

There appeared:

Mondi Services S.à r.l., a “Société à responsabilité limitée”, established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 58.463 (the “sole Shareholder”),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the sole Shareholder holds all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

1. Decision to voluntarily put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mond Services S.à r.l. as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution:

The sole Shareholder resolves to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

The sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of directors for the accomplishment of their respective mandate until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’Assemblée Générale Extraordinaire de l’actionnaire unique de la société anonyme “Nemus International S.A.” (la Société), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Com-

merce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88.969, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1549 du 28 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N°1292 du 29 novembre 2005.

A comparu:

Mondi Services S.à r.l., avec son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 58.463 (l'Actionnaire Unique),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Mondi Services S.à r.l en tant que liquidateur ("le Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux directeurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

III. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de se nommer en tant que liquidateur ("le Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée ("la Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge aux directeurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46206. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143384/118.

(100164302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59963 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143386/10.

(100164347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Oil Field Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143387/10.

(100164707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

ITW Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.447.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"ITW Participations S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85382 (the "Sole Shareholder"),

here represented by (i) Maurits J. De Smedt, with address at 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) Monique Martins, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being both managers of the Sole Shareholder, duly entitled to represent the Sole Shareholder.

Such appearing party is the sole shareholder of "ITW Gamma S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104447, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 9 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 142 dated 16 February 2005, page 6796 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles"):

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "ITW Gamma S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 14.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

" **14.1.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1st December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1st December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2011 and will end on 31 December 2011.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint, with immediate effect and for an unlimited duration, Mrs Monique Martins, born on 06/03/1981 in Luxembourg, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company.

Therefore, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Monique Martins;
- Allan C. Sutherland; and
- Maurits J. De Smedt.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing party known to the notary by her/his name, first name, civil status and residence, said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"ITW Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85382 (l' "Associé Unique"),

ci-représentée par (i) Maurits J. De Smedt, ayant pour adresse le 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et (ii) Monique Martins, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tous deux gérants de l'Associé Unique, dûment autorisés à représenter l'Associé Unique.

La comparante est l'associé unique de "ITW Gamma S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104447, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 142 en date du 16 février 2005, page 6796 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci".

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que les Statuts de la Société, entièrement refondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus"):

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ITW Gamma S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille euros (13.000 EUR) représenté par treize (13) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14 Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 14.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante:

" **14.1.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1^{er} décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Mme Monique martins, née le 06/03/1981 au Luxembourg, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monique Martins;
- Allan C. Sutherland; et
- Maurits J. De Smedt.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux représentants de la personne comparante, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdits représentants de la personne comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT, M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45370. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145358/510.

(100166927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 30 juillet 2010.

L'associé unique accepte la démission d'Alexis Kamarowsky en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143858/23.

(100165352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Onysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143389/10.

(100164426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Outlet Mall Neumunster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143390/11.

(100164501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.945.

Les comptes annuels au 30/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143392/10.

(100164620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.879.

Les comptes annuels au 30/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143393/10.

(100164621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.026.

Les comptes annuels au 30/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143394/10.

(100164809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Origo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 21, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 145.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143397/10.

(100164691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pala Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.936.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143398/10.

(100164847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Real Estate Bridel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 119.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juin 2010 que:

- Mme Angele AZZOLIN, née le 25 avril 1963 à Dudelange (Luxembourg) et demeurant au 7, rue Henri THILL; L-8157 BRIDEL, a été nommé administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010143415/14.

(100164794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Paradocs Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.679.

Les comptes annuels pour la période du 28 novembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143399/11.

(100164661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Petitpas Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 149.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143400/9.

(100164186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.718.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010143401/11.

(100164662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.351.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 30 juillet 2010.

L'associé unique accepte la démission d'Alexis Kamarowsky en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010143860/23.

(100165353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Poznan Railway Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Astraios S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143402/11.

(100164739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pepper+Salt s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.715.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PEPPER+SALT S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2010143406/12.

(100164629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pepper+Salt s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.715.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PEPPER+SALT S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2010143407/12.

(100164630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Cicerone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.068.

Suite à la cession de 495 parts sociales de propriété d'AMTEX CORPORATION S.A., les associés de la société CIRCERONE Sàrl se présentent comme suit:

- 495 parts sociales détenues par la société PORTA VITTORIA S.P.A., ayant son siège social à I-20135 Milan, Viale Umbria angolo Via Cena, numéro REA: MI-1915285, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- 5 parts sociales détenues par la société CORDELL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, R.S.C. Luxembourg numéro B112729, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Luxembourg le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme
Pour le gérant unique
Signature

Référence de publication: 2010143603/19.

(100163537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Profiline Rénovations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 154.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 octobre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010143410/11.

(100164119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Reliance Power International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.017.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143411/9.

(100164154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Extrait des décisions prises l'actionnaire unique de la Société en date du 25 octobre 2010

1. Mr Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume Uni, demeurant à 30 rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de 2012.

2. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Charles Cunnington (administrateur de catégorie A)
- Monsieur Mark Houston (administrateur de catégorie A)
- Monsieur Godfrey Abel (administrateur de catégorie A)
- Monsieur Alexandre Moyret (administrateur de catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143412/18.

(100164113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Sempre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.291.

Notice rectificative relative au dépôt du 4 octobre 2010 sous la référence L100150100.05

Il est porté à l'attention du public que Monsieur Steve Kenny a été nommé en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et que la démission de Monsieur Robert Caplehorn en tant que gérant A de la Société a été accepté par l'Assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société qui s'est tenue non pas en date du 30 septembre 2010, mais en date du 21 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010143562/16.

(100163942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Racart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143414/10.

(100164515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.709.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société tenue le 23 septembre 2010

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé:

– d'accepter la démission présentée par un gérant de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 23 septembre 2010,

– de nommer, avec effet au 23 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant en remplacement du gérant ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Real Estate Commercial Europe 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010143416/18.

(100164572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

PJ International Services GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.318.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Peter JEURISSEN, Versicherungsfachwirt, wohnhaft in D-59071 Hamm, Von-Vincke Strasse, 6, geboren in Genk (B), am 18. Juni 1961.

Vorbenannte Person hat die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Innerhalb dieses Aufgabenkreises ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „PJ International Services GmbH“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500, (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125,- (einhundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafters oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Uebergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Peter Jeurissen, vorgenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200,-.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Peter JEURISSEN, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Er vertritt die Gesellschaft Dritten gegenüber durch seine Einzelunterschrift.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig. Er kann wiedergewählt werden.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. JEURISSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47101. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010144085/104.

(100165392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

RHIC Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.768.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010143418/12.

(100164634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Trans Continental Airline Services S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 63.312.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TRANS CONTINENTAL AIRLINE SERVICES SA, avec siège social à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin,

Le même jugement a nommé juge commissaire Mme Carole BESCH, juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19/11/2010 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

22, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg

Maître Marie-Christine GAUTIER

Référence de publication: 2010144812/20.

(100165470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.
